

manifestar la désapprobation de sa majesté, contre la marche suivie par des personnes tenant des commissions sous le bon plaisir de la couronne, qui ont formellement avoué le désir d'amener la séparation de cette province de l'empire dont elle fait partie.

Les vues qu'ont émises ces personnes et ceux qui agissent avec elles ne trouvent pas d'écho, j'ai lieu de le croire, chez aucune partie considérable des sujets canadiens de sa majesté.

La grande majorité du peuple de la province a donné, en cette occasion, des preuves non équivoques de loyauté envers la Reine, et d'attachement pour la connexion avec la *Grande-Bretagne*.

C'est de leur propre parlement qu'ils attendent le redressement des griefs dont l'existence pourra être démontrée, et l'adoption des mesures d'amélioration propres à amener leur bonheur et leur prospérité.

J'ai l'assurance que vos actes justifieront la confiance qu'ils ont placée dans la sagesse du parlement, et que, tout en ne ménageant aucunement les abus, vous ne troquerez pas contre des innovations, des droits chers aux sujets britanniques, ni n'abjurerez ces principes de bonne foi, de morale et de la liberté constitutionnelle, au respect scrupuleux desquels la *Grande-Bretagne* doit, avec la grâce de Dieu, d'avoir échappé sans atteinte à beaucoup de périls.

Il a plu à son excellence le gouverneur-général de se retirer, et l'assemblée législative s'en est allée.

Les honorables MM. *Jameson* et *Sherwood* se sont approchés, séparément, de la table, et ont prêté et sourcrit le serment prescrit par la loi, lequel leur a été administré par *John F. Taylor*, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau pour administrer le serment aux membres de la législature.

PRIERES.

L'honorable M. le secrétaire *Leslie* a présenté à la chambre un bill, intitulé : "Acte relatif aux écoles élémentaires."

Le dit bill a été lu la première fois, *pro forma*.

L'honorable Orateur a fait rapport du discours de son excellence prononcé du trône, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que cinq cents copies du discours de son excellence le gouverneur-général soient imprimées dans les deux langues, pour l'usage des membres.

Ordonné, que l'honorable Orateur et les honorables MM. *Crooks*, *Gordon*, *J. Morris*, *Bourret* et *Ross*, forment un comité pour faire rapport sur les ouvrages qui ont été faits dans cette partie de l'hôtel du parlement destinée à recevoir les membres et les officiers du conseil législatif.

Ordonné, que tous les membres présents ce jour forment un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de cette chambre et les privilèges du parlement ; leurs honneurs, ou cinq d'entre eux, s'assembleront demain, à dix heures du matin, dans la chambre du conseil législatif, et chaque lundi suivant, et s'ajourneront à loisir.

Ordonné, que les honorables MM. *Ferguson*, *J. Morris*, *Matheson*, *Ross* et *Mills*, forment un comité pour surveiller les impressions de cette chambre pendant la présente session.

Ordonné, que l'assistant greffier de cette chambre ait ordre d'ouvrir un compte avec le maître de poste pour le port des lettres reçues ou envoyées par les membres, et d'en inclure le montant dans les comptes contingents.

Ordonné, que les honorables MM. *Fraser*, *Crooks*, *Goodhue*, *Irving*, *J. Morris*, *Gordon* et *Bourret*, forment un comité pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du conseil législatif pour la présente session.

Il a été proposé que les honorables Messieurs *Jameson*, *DeBlaquière*, *Fergusson*, *Moore* et *Morris*, forment un comité pour examiner et perfectionner les journaux de la présente et des sessions précédentes du parlement provincial.

Objection

Son excellence se retire.

Certains membres prêtent serment.

Bill des écoles.

Discours de son excellence rapporté.

Impression ordonnée.

Comité sur les réparations faites au parlement.

Comité des privilèges.

Comité des impressions.

Port des lettres.

Comité des contingents.

Comité des journaux.